

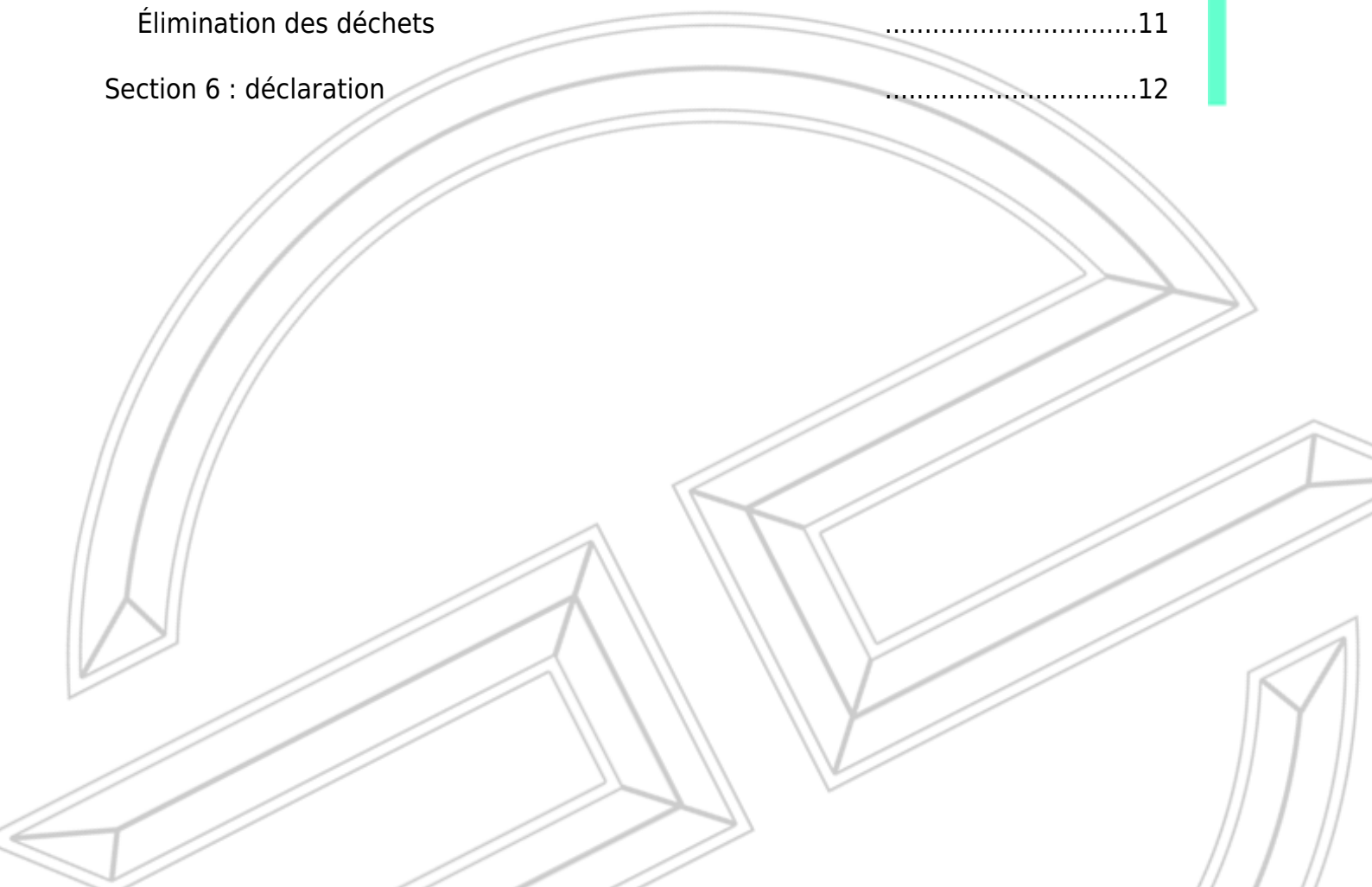


Plan de réduction des émissions de carbone 2026



Table des matières

Section 1 : Nos objectifs	03
Section 2 : Introduction	04
Section 3 : Émissions	05
Section 4 : améliorer l'exactitude des rapports	06
Section 5 : Nos efforts actuels	07
Passer à l'énergie solaire	07
Investir	08
Emballage	08
Éclairage	09
Service d'assistance et de mise à jour à vie	10
Élimination des déchets en fin de vie	10
Élimination des déchets	11
Section 6 : déclaration	12



Section 1 : Nos objectifs

Notre objectif est d'atteindre la neutralité carbone le plus tôt possible avant 2050.

Chez PCSpecialist, en tant que fournisseur d'équipements informatiques pour les entreprises et les particuliers, nous reconnaissons que nos activités quotidiennes peuvent avoir des effets négatifs importants sur l'environnement local et général. Dans ce document, nous espérons démontrer certaines des mesures que nous prenons pour garantir que ces effets négatifs sont réduits au niveau le plus bas possible.

Notre incidence sur l'environnement a toujours été au premier plan de nos préoccupations en tant qu'entreprise, comme en témoigne notre système de gestion de l'environnement accrédité ISO 14001:2015. Conformément à notre système de gestion de l'environnement, notre objectif est de nous assurer que nous améliorons continuellement notre incidence sur l'environnement d'une année à l'autre.

Nous nous sommes engagés à réduire continuellement nos émissions de carbone dans les « scopes » 1 et 2 en fonction de notre croissance, ce qui nous aide à rester sur la bonne voie pour réduire continuellement notre incidence sur l'environnement tout en ne nous pénalisant pas pour la croissance des secteurs dans lesquels nous opérons.

Nous avons commencé l'examen de nos émissions de catégorie 3 (ou Scope 3), notamment les émissions de gaz à effet de serre générées par les transports en provenance de nos fournisseurs de niveau 1 et à destination de nos clients, y compris les voyages d'affaires, les déplacements domicile-travail des salariés et les déchets que nous produisons.

Nous nous engageons à continuer à rechercher des possibilités de réduire les émissions de carbone pour les « scopes » 1 à 3.

Section 2 : Introduction

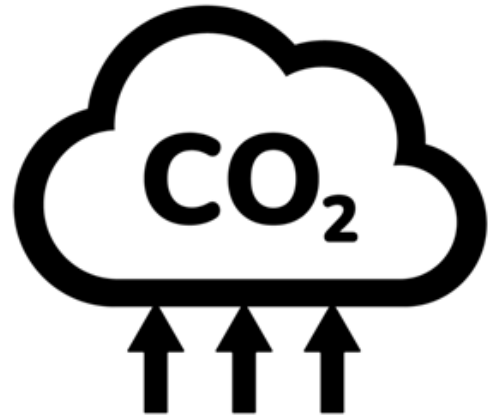
Nous reconnaissons que les émissions dans l'atmosphère ont un effet néfaste sur le climat de la planète. Nous reconnaissons donc qu'il nous incombe de limiter les émissions dont nous sommes responsables, directement ou indirectement, dans la mesure du possible.

L'objectif de ce document est de mettre en évidence les mesures que nous prenons en tant qu'entreprise pour minimiser nos émissions de carbone des « scopes » 1, 2 et 3.

Bien que ces émissions puissent prendre la forme de substances autres que le dioxyde de carbone, elles ont été converties, par souci de simplicité, en tonnes ou en kg d'équivalent CO₂.

Section 3 : Émissions

Les émissions du premier « scope » sont les émissions libérées directement par nos actions. Nos émissions du premier « scope » se limitent actuellement aux déplacements professionnels effectués dans des voitures à moteur à combustion et au gaz brûlé dans nos installations pour chauffer le bâtiment. Les émissions du deuxième « scope » proviennent des émissions générées pour produire l'énergie que nous utilisons directement. Pour PCSpecialist, il s'agit principalement de l'électricité consommée à partir du réseau utilisé pour alimenter nos installations, ainsi que des kilomètres



parcours par les véhicules électriques de l'entreprise. En 2026, nous avons constaté une augmentation des émissions de portée 3. Cela va de paire avec notre croissance, mais nous souhaitons tout de même réduire ce phénomène autant que possible. En raison des contraintes du secteur, certains produits sont expédiés en plusieurs petits envois, plutôt qu'en livraisons groupées plus écologiques comme nous le faisons habituellement. Cela reste un point sur lequel nous continuons de travailler, tout en veillant à maintenir le niveau de service attendu par nos clients.

Année	Émissions du premier « scope » en éq. CO2. (tonnes)	Émissions du deuxième « scope » en éq. CO2. (tonnes)	Émissions du troisième « scope » en éq. CO2. (tonnes)
2022	47,3	127,8	S/O
2023	43,9	123,0	9 625
2024	43,4	126,4	6 042
2025	42,1	125,7	6 346

1. Nos émissions du premier « scope » pour la consommation de gaz naturel sont actuellement calculées en effectuant des relevés de compteurs pour les unités à partir desquelles nous opérons. Comme nous utilisons actuellement deux méthodes différentes de chauffage au gaz naturel, une moyenne est calculée pour les deux méthodes afin de déterminer ces émissions.

2. Actuellement, le kilométrage professionnel est divisé entre la distance parcourue dans des véhicules à moteur à combustion et celle parcourue dans des véhicules électriques. Ce chiffre n'est pas encore réparti entre les différents types de carburant, ce qui nous permettrait de calculer plus précisément les émissions par kilomètre parcouru.

3. Le calcul des émissions Scope 3 se limite actuellement au transport de marchandises provenant des fournisseurs de niveau 1, au traitement des déchets, aux voyages d'affaires, aux déplacements domicile-travail des salariés et à la distribution en aval.

4. Les émissions de CO2 générées en amont et en aval de la distribution sont calculées par échantillonnage en utilisant la méthode de la distance la plus courte.

Section 4 : améliorer l'exactitude des rapports

Il existe actuellement plusieurs limitations dans nos méthodes d'enregistrement de certaines de nos émissions Scope 3. Cette situation est généralement due à l'absence, par le passé, d'enregistrement des données ciblées. Cela comprend notamment :

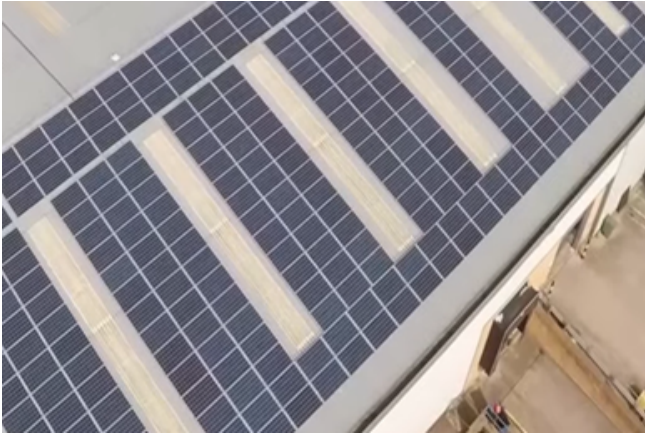
- En utilisant des valeurs moyennes d'émission de CO2 pour tous les moteurs à combustion impliqués dans les déplacements professionnels de Scope 1 et 2.
- En ayant recours à l'échantillonnage pour calculer les émissions générées dans l'approvisionnement auprès de nos fournisseurs de niveau 1 et la distribution de nos produits.
- L'échantillonnage actuel ne tient pas compte des commandes expédiées par lots, qui ont pour effet de réduire les émissions de CO2.
- En utilisant les données publiées par le DEFRA en kg de CO2/tonne/km pour calculer nos émissions en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement.

Nous réexaminons continuellement nos méthodes de collecte de données pour en améliorer l'exactitude.

Section 5 : Nos efforts actuels

Passer à l'énergie solaire

Si la consommation d'électricité reste au cœur de notre processus pour garantir que les systèmes que nous fournissons sont produits et testés conformément à nos normes de qualité élevées, les émissions produites pour fournir cette électricité peuvent être atténuées.

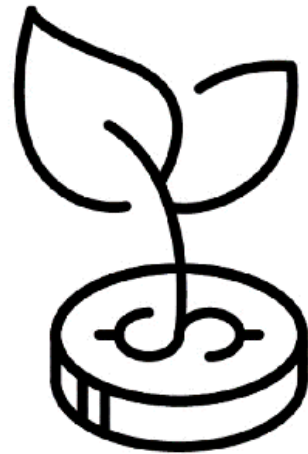


Nous utilisons actuellement trois panneaux solaires, un pour chaque bâtiment que nous exploitons sur notre site de Grange Moor et un pour notre site de Heerlen, aux Pays-Bas (qui a été mis en service en septembre 2024). Nous pouvons ainsi fournir directement l'électricité dont nous avons besoin dans le cadre de nos activités et la restituer au réseau lorsque nous n'en avons pas besoin.

Année	Capacité (MWh)	Production (MWh)	Économie de CO2 (Kg)
2022	235,5	105,6	20 320
2023	235,5	135,4	26 181
2024	385,5	176,5	39 712
2025	385,5	272,6	61 257

Investir

Ces dernières années, le recyclage du LDPE et du HDPE est devenu un problème croissant en raison de leur faible densité : de grands contenants sont nécessaires pour stocker les déchets de LDPE, qui se remplissent très rapidement. En 2026, nous investissons dans de nouvelles machines qui nous permettront de réduire le volume de ces déchets jusqu'à 98 %. Ainsi, beaucoup moins de collectes seront nécessaires pour les recycler.



Emballage

L'emballage de nos produits reste un enjeu majeur pour la qualité de nos services et notre incidence sur l'environnement. En cherchant à réduire les emballages et à adopter des matériaux plus écologiques, nous courons le risque que les produits soient endommagés pendant le transport, ce qui entraîne le mécontentement du client, la collecte du produit endommagé, la perte de matériel et l'organisation de la livraison d'un système de remplacement/réparation. Chaque étape entraîne des émissions de carbone qui auraient pu être évitées.

Le développement des emballages réutilisables se poursuit à l'approche de 2026. Bien que nous ayons rencontré des problèmes durant cette phase, nous restons déterminés à explorer pleinement cette possibilité afin de minimiser notre impact environnemental.

Nous nous engageons également auprès de nos fournisseurs pour optimiser l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement, notamment en utilisant du plastique recyclé lorsque l'utilisation du plastique ne peut être évitée, et en recourant à l'expédition en vrac.

Éclairage

En 2022, nous avons procédé à une révision de l'éclairage sur nos deux sites en remplaçant 126 luminaires par des tubes halogènes d'une puissance totale de 120 watts par des ampoules LED à haut rendement énergétique d'une puissance totale de 46 watts, soit une économie de 74 watts par luminaire, ce qui nous permet d'économiser environ 26 667 kWh par an.



Au cours de la même année, nous avons également remplacé l'éclairage halogène à l'intérieur des bureaux dans lesquels nous travaillons. Alors que les unités précédentes étaient statiques, elles ont été remplacées par des unités programmables à haut rendement énergétique qui, lorsqu'elles fonctionnent en pleine luminosité, consomment 70 % de l'énergie que l'éclairage précédent aurait consommée. Cette économie est estimée à 2 069 kWh par an, mais cette estimation suppose que tous les bureaux utilisent l'éclairage actuel à sa luminosité maximale. Dans la pratique, la plupart des bureaux fonctionnent entre 40 % et 60 %.

En 2023, nous avons mis en place un système PIR à l'échelle du site pour notre éclairage extérieur. Alors qu'auparavant l'éclairage extérieur restait allumé pendant toutes les heures sans lumière du soleil, il ne s'allume désormais que lorsqu'un mouvement est détecté dans l'obscurité. Désormais, ils ne s'allument que lorsqu'un mouvement est détecté dans l'obscurité. Cette mesure a permis de réduire la consommation d'énergie de l'éclairage extérieur de 9 154 kWh à 1 124 kWh par an, soit une économie de 8 030 kWh par an.

Ces changements nous ont permis d'économiser 36 766 kWh par an, ce qui s'est traduit par une réduction de 8,3 tonnes d'équivalent CO2 des émissions du « scope » 2.

Service d'assistance et de mise à jour à vie

L'augmentation de la longévité d'un système présente des avantages considérables. En effet, si un système défectueux peut être réparé, il n'est plus nécessaire de commander, de produire, de tester et d'expédier un système de remplacement à l'utilisateur. Nous offrons une assistance technique matérielle à vie afin de garantir que si l'un de nos clients rencontre des problèmes matériels avec un système acheté chez nous, il puisse décrocher son téléphone pour obtenir de l'aide.



Cette mesure s'applique bien entendu également aux systèmes qui ne répondent plus aux exigences du client. En offrant un service de mise à niveau, nous nous assurons que si les besoins d'un client changent et que le système peut être modifié pour répondre à ses besoins, il dispose d'un moyen clair de le faire. Une fois de plus, il n'est pas nécessaire de remplacer le système.



Élimination des déchets en fin de vie

La fin de vie représente une opportunité clé pour limiter notre incidence sur l'environnement, notamment les émissions de gaz à effet de serre liées à la récolte des matières premières nécessaires à la fabrication de nos produits. Pour faciliter l'élimination des produits en fin de vie, nous proposons un programme de collecte aux entreprises clientes et aux consommateurs afin de garantir que les systèmes en fin de vie puissent être recyclés de manière appropriée.



Élimination des déchets

La manière dont les déchets sont éliminés joue un rôle considérable sur les effets environnementaux dans le monde entier, notamment en ce qui concerne la production de gaz à effet de serre liée à l'élimination des déchets et les économies potentielles d'émissions réalisées sur des produits qui auraient pu être recyclés au lieu d'être mis en décharge.

Les flux de déchets sont décomposés de la manière suivante afin de maximiser le potentiel de recyclage :

1. Déchets généraux
2. Plastiques souples
3. Plastiques durs
4. Carton
5. Métal
6. Bois
7. Papier
8. DEEE

De vastes espaces de stockage autour du site nous permettent d'accumuler chaque flux de déchets jusqu'à ce que nous soyons prêts pour une collecte en vrac. Les collectes en vrac nous permettent de minimiser les émissions associées aux collectes.

Section 6 : déclaration

Ce plan de réduction des émissions de carbone a été réalisé conformément à la PPN 06/21 et aux directives et normes déclaratives y afférentes.

L'enregistrement et la déclaration des émissions sont réalisés conformément aux normes de reporting des plans de réduction des émissions de CO2 et aux normes d'entreprise émanant du protocole des gaz à effet de serre, en utilisant les facteurs d'émission gouvernementaux appropriés en la matière.

Les émissions Scope 1 et Scope 2 ont été déclarées conformément aux exigences du SECR, et le sous-ensemble des émissions Scope 3 a été déclaré conformément aux normes de reporting applicables aux plans de réduction des émissions de CO2 et aux chaînes de valeur des entreprises (Scope 3).

Ce plan de réduction des émissions de CO2 a été vérifié et approuvé par le directeur de PCSpecialist.

Nom : D. Williams

Position : Directeur

Date : 29/01/2026